

## Compte rendu du conseil municipal du 20 juin 2014

L'an deux mille quatorze et le vingt juin, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis en lieu et place habituels à neuf heures. Date de la convocation le douze juin deux mille quatorze.

**Étaient présents :** M. Raymond RODRIGUEZ, maire, Mme Carole GADRAT, MM Jean-Marie ARRIVÉ, Alain DUPOUY, Mme Gisèle SOU adjoints, MM Jean-Louis GUIRAUD, Jean GOURSILLAUD, Christian SCHMAUCH, Mmes Véronique RICHARD, Josiane BROSSARD.

**Étaient absents ayant donné procuration :** Hélène ARAGNOU à Raymond RODRIGUEZ, Céline COMBERTON à Gisèle SOU, Michel LECRENAIS à Christian SCHMAUCH.

**Etaient absents excusés :** Séverine DESCORS, Jean-Christophe MARMEY.

**Secrétaire de séance :** Jean-Marie ARRIVÉ.

**Le conseil municipal a approuvé le procès-verbal de la séance du 28 mai 2014**

### ORDRE DU JOUR

*Le conseil municipal accepte la proposition de Monsieur le Maire d'ajouter un point à l'ordre du jour : adhésion à l'Agence Locale de l'Energie et du Climat ALEC*

#### *Points de l'ordre du jour :*

1° - Élection des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue des élections sénatoriales (Raymond RODRIGUEZ).

2° - Révision annuelle des loyers de la commune (Carole GADRAT)

3° - Adhésion à l'Agence Locale de l'Energie et du Climat ALEC (Raymond RODRIGUEZ)

4° - Questions diverses

#### **1° - Élection des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue des élections sénatoriales (Raymond RODRIGUEZ)**

Monsieur Raymond RODRIGUEZ, Maire a ouvert la séance.

Monsieur Alain DUPOUY a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art.L.251-15 du CGCT).

Le maire a procédé à l'appel nominal des membres du conseil et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT était remplie.

Le maire a ensuite rappelé qu'en application de l'article R.133 du code électoral, le bureau électoral est présidé par le maire ou son remplaçant et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes, présents à l'ouverture du scrutin, à savoir : Gisèle SOU, Jean-Marie ARRIVÉ, Véronique RICHARD, Christian SCHMAUCH.

Vu le code électoral et notamment les articles L.283 à L.293 et R.131 à R.138 du code électoral ;

Vu le décret n°2014-532 du 26 mai 2014 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Conformément à l'arrêté du 4 juin 2014 déterminant le nombre de délégués et suppléants à élire pour la commune de Gauriac ainsi que le mode de scrutin majoritaire à 2 tours ;

Après un appel de candidature, il est procédé au vote.

#### **Élection des délégués**

Le dépouillement du vote a donné le résultat ci-après :

**Candidat :** Monsieur Raymond RODRIGUEZ

#### **Résultats du premier tour de scrutin**

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de bulletins :	13
Bulletins blancs ou nuls :	0
Suffrages exprimés :	13
Majorité absolue :	7
Suffrages obtenus	13

**Monsieur Raymond RODRIGUEZ, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé élu au 1<sup>er</sup> tour et a déclaré accepter le mandat.**

Le dépouillement du vote a donné le résultat ci-après :

**Candidate** : Madame Carole GADRAT

**Résultats du premier tour de scrutin**

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de bulletins :	13
Bulletins blancs ou nuls :	0
Suffrages exprimés :	13
Majorité absolue :	7
Suffrages obtenus	13

**Madame Carole GADRA, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée élue au 1<sup>er</sup> tour et a déclaré accepter le mandat.**

Le dépouillement du vote a donné le résultat ci-après :

**Candidat** : Monsieur Jean-Marie ARRIVÉ

**Résultats du premier tour de scrutin**

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de bulletins :	13
Bulletins blancs ou nuls :	0
Suffrages exprimés :	13
Majorité absolue :	7
Suffrages obtenus	13

**Monsieur Jean-Marie ARRIVÉ, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé élu au 1<sup>er</sup> tour et a déclaré accepter le mandat.**

**Élection des suppléants**

Le dépouillement du vote a donné le résultat ci-après :

**Candidat** : Alain DUPOUY

**Résultats du premier tour de scrutin**

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de bulletins :	13
Bulletins blancs ou nuls :	0
Suffrages exprimés :	13
Majorité absolue :	7
Suffrages obtenus	13

**Monsieur Alain DUPOUY, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé élu au 1<sup>er</sup> tour et a déclaré accepter le mandat.**

Le dépouillement du vote a donné le résultat ci-après :

**Candidate** : Madame Gisèle SOU

**Résultats du premier tour de scrutin**

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de bulletins :	13
Bulletins blancs ou nuls :	0
Suffrages exprimés :	13
Majorité absolue :	7
Suffrages obtenus	13

**Madame Gisèle SOU, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée élue au 1<sup>er</sup> tour et a déclaré accepter le mandat.**

Le dépouillement du vote a donné le résultat ci-après :

**Candidat** : Monsieur Jean GOURSILLAUD

**Résultats du premier tour de scrutin**

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de bulletins :	13
Bulletins blancs ou nuls :	0
Suffrages exprimés :	13
Majorité absolue :	7
Suffrages obtenus	13

**Monsieur Jean GOURSILLAUD, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé élu au 1<sup>er</sup> tour et a déclaré accepter le mandat.**

**2° - Révision annuelle des loyers de la commune (Carole GADRAT) D14-06-35**

Carole GADRAT propose l'application du nouvel indice de référence des loyers qui prévoit une augmentation de 0,60 % pour l'année à venir à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2014.

Le conseil municipal à l'unanimité décide d'appliquer l'augmentation de 0,60% du montant hors charges du loyer des logements sociaux, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2014 soit :

**Immeuble DUONG**

Logement 1 passe de 276,73 € à 278,39 € (Mme CHAGNA)

Logement 2 passe de 341,09 € à 343,14€ (Mme PEREZ)

Logement 3 passe de 363 ,47 € à 365,65 € (M.DUPOUY)

Logement 4 passe de 393,71 € à 396,07 € (Mme GUILLOT)

Logement 5 passe de 276,72 € à 278,38 € (Mme COUGARD)

Logement 6 passe de 277,31 € à 278,97 € (M.VEYRIER)

**Immeuble DUPONT**

Logement 1 passe de 458,17 € à 460,92 € (M.MARCHANDMme DESCOURTIEUX)

Logement 2 passe de 538,19 € à 541,42 € (M.LALANNEMme DELBOS)

**MAISON DU PEINTRE**

Atelier de M.BRISSARD passe de 104,87 € à 105,50 € (-54,25€ avance sur travaux) 51,25 €

**LOGEMENT DE LA POSTE** passe de 580,12 € à 583,60 € (Mlle BERTAUD Muriel)

Vote : 13 pour

**3° - Adhésion à l'Agence Locale de l'Energie et du Climat ALEC (Raymond RODRIGUEZ) D14-06-36**

L'Agence Locale de l'Energie et du Climat Métropole bordelaise et Gironde (ALEC) est une association à but non lucratif de type loi 1901 fondée en 2007 par la Communauté Urbaine de Bordeaux, le Département et le Conseil Régional avec le soutien de l'ADEME et de l'Europe.

L'ALEC est un outil de proximité qui accompagne les collectivités dans leurs stratégies d'économie d'énergie. Elle apporte actuellement une aide pour le remplacement de la chaudière de l'école.

Le conseil municipal à l'unanimité accepte la proposition d'adhésion à l'ALEC.

Vote : 13 pour

**4° - Questions diverses**

Séance levée à 9h20